

FAQ

Foire aux Questions

CBD

Suis je obligé de me soumettre au test salivaire?

Oui, si vous êtes soumis à un test salivaire, effectuez le test comme demandé. Le refus de se soumettre aux demandes des forces de l'ordre, peut entraîner des sanctions sévères.

Que faire si le test salivaire est positif ?

Informez l'agent que vous êtes consommateur de cannabis CBD acheté légalement. Présentez également les factures de vos achats pour prouver l'origine légale de votre consommation. Demandez une prise de sang immédiate.

Que faire si on me refuse la prise de sang après un test salivaire positif ?

Si on vous refuse la prise de sang, ne signez pas de renonciation à ce droit. La prise de sang est un droit qui vous permet de contester le résultat du test salivaire. Adressez un courrier recommandé au Procureur de la république du lieu de l'infraction pour dénoncer la situation.

Est ce que la prise de sang est payante ?

Non, la prise de sang qui permet de vous réserver la possibilité d'une contre analyse n'est pas payante. Si vous êtes reconnu coupable vous aurez l'obligation de payer 300 euros de frais de dossiers. La prise de sang ne changera rien à ce montant.

Que signifie la rétention de mon permis de conduire ?

La rétention de votre permis de conduire pour une durée de 120 heures est une mesure temporaire en attendant les résultats des analyses en laboratoire. Le procureur et le préfet seront informés pour décider de la suite des actions.

Que faire si je reçois une correspondance du préfet après un contrôle positif ?

Si vous recevez une correspondance du préfet vous invitant à soumettre vos observations écrites, il est préférable de consulter un avocat pour préparer votre réponse et défendre vos droits.

Puis-je refuser de signer des documents lors d'un contrôle routier ?

Vous avez le droit de ne pas signer les documents remis par les forces de l'ordre. Vous pouvez préciser que vous contestez la réalité de l'infraction et souligner que vous ne disposez pas des capacités pour comprendre pleinement les documents sans la présence d'un avocat.

Suis-je obligé de payer une amende sur place lors d'un contrôle routier ?

Vous avez le droit de ne pas payer d'amende au bord de la route. Veillez toutefois à respecter le délai légal de paiement pour éviter une majoration.

Contrôle Routier Les Bonnes Pratiques

BOUTIQUE PARTENAIRE DE L'UPCBD



www.upcbd.org

L'UPCBD peut vous fournir des informations supplémentaires et vous orienter sur les démarches à entreprendre.



Obligations du Consommateur lors d'un Contrôle Routier

Lorsque vous êtes au volant, la rencontre avec les forces de l'ordre lors d'un contrôle routier est une situation à laquelle chaque conducteur peut être confronté. En tant que consommateur de cannabis CBD, il est crucial de connaître vos obligations ainsi que les bonnes pratiques à adopter dans ces circonstances, afin de naviguer au mieux dans le cadre légal actuel. Voici les points essentiels à respecter :

- 1. Vous êtes tenu de présenter votre permis de conduire, la carte grise du véhicule ainsi que votre attestation d'assurance.** Ces documents attestent de votre capacité à conduire et de la légalité de votre situation en tant que conducteur.
- 2. Une attitude coopérative est obligatoire lors du contrôle.** Refuser de se soumettre aux demandes légitimes des forces de l'ordre, y compris le test de dépistage de stupéfiants, peut entraîner des sanctions sévères. Ces sanctions incluent jusqu'à 3 mois d'emprisonnement, une amende pouvant aller jusqu'à 3750 euros, et d'autres peines complémentaires comme la suspension du permis de conduire.
- 3. La courtoisie et le respect envers les agents de police ou de gendarmerie sont indispensables,** quelle que soit la situation. Adoptez un comportement calme et respectueux pour faciliter l'interaction.

Rappelez-vous, l'objectif de ces obligations n'est pas seulement de respecter la loi, mais également de garantir un déroulement fluide du contrôle, minimisant ainsi le stress pour toutes les parties impliquées. En suivant ces directives, vous montrez non seulement votre respect pour la loi mais aussi pour les agents en service, contribuant à une issue positive de la situation.

Droits du Consommateur de CBD lors d'un Contrôle Routier

- 1. Vous avez le droit de ne pas reconnaître l'infraction,**
- 2. Vous avez le droit de ne pas signer les documents qui vous sont remis par les forces de l'ordre,** il n'y aura aucune conséquence immédiate. L'agent notera simplement le refus de signer.
- 3. Vous avez le droit de ne pas payer d'amende au bord de la route, mais respectez toujours le délai légal sous peine de majoration.**

Les différentes étapes d'un Contrôle Routier avec Dépistage de consommation de drogues

La procédure à suivre lors d'un contrôle routier est cruciale pour les consommateurs de cannabis CBD, afin de naviguer avec assurance dans une situation qui peut s'avérer stressante. Voici les étapes à suivre, détaillées pas à pas :

- 1. Présentez vos documents :** Fournissez votre permis de conduire, la carte grise du véhicule, et votre attestation d'assurance dès qu'ils vous sont demandés. Si l'agent vous demande si vous avez consommé des stupéfiants, répondez simplement non. Pour le moment, inutile de préciser que vous consommez du cannabis CBD car ce n'est pas un stupéfiant.

2. Effectuez le test salivaire : Lors du contrôle routier, les forces de l'ordre peuvent vous demander d'effectuer un dépistage. Ils sont en droit d'effectuer ce test sans raison particulière. Si vous refusez le test vous vous exposerez à différentes sanctions.

3. Si vous êtes contrôlés positif au test salivaire : Informez clairement l'agent que vous êtes consommateur de cannabis CBD, acheté légalement en boutique. Ceci est important car les tests actuels ne différencient pas le cannabis à dominance CBD du cannabis à dominance THC.

4. Présentez les factures de vos achats de CBD : Avoir sur vous les factures de vos achats de CBD peut être utile pour prouver l'origine légale de votre consommation. Ces documents peuvent servir à étayer votre argumentation en cas de contestation.

5. Demandez une analyse sanguine : En cas de test salivaire positif, demandez immédiatement la réalisation d'une analyse sanguine. Cette analyse peut offrir une contre-analyse plus précise, permettant de faire la distinction entre la consommation de CBD et celle de substances illégales. Attention ! Le plus souvent les forces de l'ordre font signer un formulaire incompréhensible par lequel la personne renonce à la prise de sang. Soyez vigilant et indiquez clairement à l'agent que vous souhaitez bénéficier de la prise de sang. La prise de sang qui permet de vous réserver la possibilité d'une contre analyse n'est pas payante (contrairement aux propos régulièrement tenus par les forces de l'ordre). De même, la prise de sang n'implique pas un placement en garde à vue. Si vous êtes reconnu coupable vous aurez l'obligation de payer 300 euros de frais de dossiers. La prise de sang ne changera rien à ce montant.

6. Ne signez pas en cas de refus de prise de sang : Si on vous refuse la prise de sang, ne signez pas de renonciation à ce droit. La prise de sang est un droit qui vous permet de contester le résultat initial du test salivaire. Par défaut, ne signez aucun document en précisant que vous contestez la réalité de l'infraction, et soulevez le fait que vous ne disposez pas des capacités pour appréhender la pleine portée des documents fournis en l'absence d'un avocat.

7. Rétention du permis : Vous serez soumis à une rétention de votre permis de conduire pour une durée de 120 heures en attendant les résultats des analyses en laboratoire. Le procureur de la République sera informé de la situation et, sur cette base, le préfet procédera à une suspension provisoire du permis de conduire. Dans l'éventualité où les résultats de l'analyse ne parviendraient pas au préfet dans le délai imparti de 120 heures, celui-ci ne sera pas en mesure de maintenir la suspension. Toutefois, vous recevrez une correspondance vous invitant à soumettre vos observations écrites sur la situation, démarche pour laquelle l'assistance d'un avocat est préférable. Suite à cela, vous serez convoqué pour une audition. Il est vivement recommandé de consulter un avocat avant cette audition afin de préparer au mieux votre défense.

Si vous n'avez pas été convoqué dans les 120 heures de rétention, vous pouvez demander la restitution de votre permis aux forces de l'ordre. Le plus souvent, l'agent vous appelle pour organiser la restitution.

Suivre ces étapes vous permettra de gérer au mieux un contrôle routier, en réduisant le stress et en vous assurant que vos droits sont respectés tout au long de la procédure.

Il est vivement conseillé de consulter un avocat spécialisé en droit routier pour bénéficier d'un accompagnement adéquat et faciliter la récupération de votre permis.